



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2022

Date de convocation : 22/09/2022
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers Présents : 21 Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de Conseillers votants : 26
Date d'affichage : 12/10/2022

VOTE : Voix Pour : 26 Voix contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-deux le 05 Octobre à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de Sées dûment convoqués et sous la présidence de M. Mostefa MAACHI, Maire de SÉES, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Maison des Services et des Associations.

Présents : M. Mostefa MAACHI, Maire, M. Fabrice EGRET, Mme Pamela LAMBERT, Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE, M. Guillaume DUDRAGNE, Mme Martine BIDAULT, M. Jacques MAUSSIRE, Mme Martine LEMOINE, Adjoints, Mme Martine MEYER, M. Damien SOREL, Mme Florence LECAMUS, Mme Séverine LOUVEAU, Mme Patricia CHARPENTIER, Mme Jacqueline BLOND, Mme Jacqueline DUJARRIER, Mme Béatrice MIKUSINSKI, M. Jean-Paul SAUVAGET, Mme Hélène DEBACKER, M. Christian RICHARD, M. Raymond FREBET, Mme Véronique BARIA UGUEN

Absents Excusés : M. Christophe ROBIEUX, M. Richard PAUPY, M. Antoine BIGNON, M. Florian MENAGER, M. Jean-Marc LETELLIER.

Ont donné pouvoir : M. Christophe ROBIEUX à M. Mostefa MAACHI ; M. Richard PAUPY à Mme Jacqueline BLOND ; M. Antoine BIGNON à Mme Patricia CHARPENTIER ; M. Florian MENAGER à Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE ; M. Jean-Marc LETELLIER à M. Fabrice EGRET.

Absents non Excusés : M. Bruno ROUX

Secrétaire de Séance : M. Jacques MAUSSIRE

OBJET : Mise à disposition du personnel de Sées Jeunesse Animation (SJA) auprès de la Ville au 01/09/2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

VU l'avis du CT réuni le 23 septembre 2022

➡ **Rapporteur : M. EGRET Fabrice, Adjoint au personnel**

L'association Sées Jeunesse Animation (SJA) a, suite au départ de l'animateur de la Ville de Sées, procédé au 1^{er} septembre 2022 au recrutement d'un animateur permanent.

Cet animateur sera mis à disposition de la ville par l'Association SJA pour intervenir auprès du service RécréAsées sur les temps du midi et du soir et de manière exceptionnelle pour l'accompagnement lors des sorties.

Au total, 2 animateurs de SJA sont mis à disposition de la Ville pour une même quotité d'heures.

Des conventions de mise à disposition doivent être mises en place entre SJA et la Ville :

Durée des conventions : 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2022 renouvelable par période ne pouvant excéder cette durée.

Rémunération : Le personnel mis à disposition de la ville est rémunéré par l'Association SJA, la Ville de Sées rembourse à l'Association SJA la rémunération et les charges sociales, au prorata du temps mis à disposition.

➡ **Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** la mise à disposition des animateurs de SJA aux conditions énumérées ci-dessus.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer avec SJA les conventions de mise à disposition.

Ainsi fait et délibéré à Sées, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance
Jacques MAUSSIRE

Le Maire
Mostefa MAACHI



Signé électroniquement par
Mostefa MAACHI
Le 11 octobre 2022